

Mythologie, Lyon, 1612 - X [20] : Des rivières Infernales

Auteur(s) : Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur)

Collection Mythologia, Francfort, 1581 - Livre X

Ce document est une traduction de :

[Mythologia, Francfort, 1581 - X \[20\] : De fluminibus inferorum](#)

Collection Mythologia, Venise, 1567 - Livre X

Ce document est une transformation de :

[Mythologia, Venise, 1567 - X \[20\] : De fluminibus inferorum](#)

Collection Mythologie, Paris, 1627 - Livre X

[Mythologie, Paris, 1627 - X \[20\] : Des rivières Infernales](#) est une révision de ce document

Collection Mythologie, Lyon, 1612 - Livre III

[Mythologie, Lyon, 1612 - III, 01 : D'Acheron](#) a pour résumé ce document

[Mythologie, Lyon, 1612 - III, 02 : De Styx](#) a pour résumé ce document

[Mythologie, Lyon, 1612 - III, 03 : Du Cocyte](#) a pour résumé ce document

Informations sur la notice

Auteurs de la notice Équipe Mythologia

Mentions légales

- Fiche : Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Images : Münchener DigitalisierungsZentrum (MDZ).

Citer cette page

Conti, Natale ; Montlyard, Jean de (traducteur), *Mythologie* Lyon, 1612 - X [20] : Des rivières Infernales, 1612

Projet Mythologia (CRIMEL, URCA ; IUF) ; projet EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Mythologia/items/show/6705>

Copier

Présentation du document

PublicationLyon, Paul Frellon, 1612

ExemplaireMünchener DigitalisierungsZentrum (MDZ): exemplaire d'Augsburg,
Staats- und Stadtbibliothek -- 4 Alt 76

Formatin-4

Langue(s)Français

Paginationp. [1080]-[1081]

Illustrationaucune

Du monde

Toponymes[Enfers \(zone géographique/territoire\)](#)

Notice créée par [Équipe Mythologia](#) Notice créée le 06/09/2019 Dernière
modification le 25/11/2024

les richesses sont filles de la terre, comme ainsi soit que les biens procédans du rapport de la terre sont de tres-inste acquisition. On le feignoit estre aveugle, departissant les biens aux hommes sans aucun respect: parce que les cōseils de Dieu sont inconnus aux humains, & ne les peuvent ni ne doibuent rechercher trop curieusement ains se contenter de leur condition. Mais à fin qu'on ne pensast point qu'aucune chose aduint temerairement & sans la providence de Dieu, ils ont mieux aimé introduire vn Dieu aveugle, que de permettre qu'on creust aucun forfait se pouvoit commettre au desceu de la majesté diuine.

Des riuieres infernales.

OR à fin qu'il fust euident que l'integrité & innocence est non seulement fort duiſible durât la vie de l'homme pour bien viure & en repos de cōscience; mais aussi que c'est vn tres-certain & agreable fauſcōduit & passeport à ceux qui sont prests de rendre l'esprit, de porter ce tesmoignage en leur ame d'auoir vescu saintement & selō Dieu: ils ont enseigné que les defunets estoient effrayez de diuerses terreurs & dangers, & qu'il y auoit és enfers des monstres appareillez à les boutreller selon la qualité de leurs fautes commises. L'onde de la riuiere d'Acheron emportoit avec vn estrange bruit les scelerats, pour ce que la conscience & memoire des vilainies, cruautez & autres malefices tourmente merueilleusement l'ame preste à sortir de la prison corporelle. C'est ainsi qu'ils ont voulu signifier, que nous deons conformer nostre vie en sorte que la resouuenance du temps passé console nos ames quand nous serons en l'article de la mort, les certifiant avec verité d'auoir vescu en innocence & integrité, & nous donne l'assurance de nous pouoir presenter la teste leuee & sans vergogne deuant le siege de ces rigoureux & rebarbatifs iuges infernaux. Mais quiconque auoit mené vne vie dissoluë & criminelle, il trauesoit avec pleurs & lamentations les riuieres descriptes en leur lieu. Car sous cette feintise ils ont exprimé les soucis & chagrins attristans voire bourrelans les consciences à l'article de la mort, pour destourner les sursuiuans de toutes maluerſations. Et dès que les trespasses arriuoient sur le bord desdites riuieres, s'il se trouuoit quelque ame qui fust là descendue par quelque moien illegitime, à laquelle on n'eust rendu le dernier deuoir, elle auoit tout loisir de se promener deuant qu'estre receuë en la barque de Charon. Mais toutes celles qui estoient touchees d'une vraye repentance de leurs pechez, & colloquoient toute leur esperance en la clemence & bonté de Dieu, il les passoit volontiers. Tout cela ne tend qu'à nous rendre gens de bien; comme ainsi soit que la prouid'homme est ordinairement accompagnée de ioye, de contentement en l'ame, & de confiance: & combien que nos forces

soient

soient trop debiles pour atteindre à ce point, toutefois quand nous y apportons vne bonne volonté, Dieu supplée à nos imperfections & défauts.

Explication physique de Cerbere.

Cerberé reçoit avec caresse les ames deuallees aux enfers : si puis après elles pensent sortir & retourner au monde, il leur fait tant de fraieurs par ses abois espouventables qu'elles n'osent crouler. Cela ne signifie rien autre que la nature des choses qui se plaist en la naissance des creatures, & se fasche de les voir mourir. Par tels contes les anciens signifioient l'immortalité des ames. car les Pythagoriens ont enseigné que les ames estoient de toute eternité, & qu'elles estoient transmises du ciel es corps humains comme à des enfers : à la venue desquelles nature s'esioit, & se contristait quand elles veulent retourner aux cieus.

Explication morale.

Cerberé est l'avarice & couuoitise des richesses qui les caresse à leur venue, mais s'afflige & se deult quand elle void faite des fraissussent ils necessaires. Il a plusieurs testes : d'autant que d'une seule source d'avarice decoulent plusieurs meschancetez : & nul ne peut estre en mesme temps avaré & homme de bienveü que l'avarice & probité se font perpetuellement la guerre.

Des Parques.

Les anciens ont tenu les Parques pour Deesses tres-puissantes, qui tinssent en leur subiection toutes creatures ; & les ont dictes filles de Jupiter & de Themis, d'autant que selon la doctrine des Pythagoriens, qui tenoient que les ames ne fissent que passer de corps en corps, Dieu despartoit à chascune ame tel corps & telle condition que meritoit la premiere façon de viure qu'il auoit suivie : ou parce que Dieu par sa sagesse recompensoit vn chascun selon ses merites ou de salut ou de supplice. Et d'autant que les anciens ignoroient la cause de cette dimision, ils croioient que tout se maniait à l'appetit du destin, ou selon l'ordonnance des Parques. Ainsi doncques les plus sages d'entre eux enseignant par causes inconnues, que rien ne se passoit sinon par la providence de Dieu, ont laissé leur posterité heritiere de cette tradition touchant les Parques.

Des Juges Infernaux.

Et pour montrer que ce n'estoit pas seulement durant cette vie, mais après la mort aussi, qu'un chascun receuoit le salaire de ses